

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

Projet du Règlement (01-277-92) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de revoir les exigences relatives à certains usages dans des immeubles de la zone 0729.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté, aux termes de sa résolution CA21 25 0213 lors de la séance ordinaire du **7 septembre 2021**, le premier projet du *Règlement (01-277-92) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de revoir les exigences relatives à certains usages dans des immeubles de la zone 0729*.

QUE l'arrondissement recommande l'adoption du présent projet de modifications réglementaires de la manière suivante :

- Retirer la limite de superficie de plancher de 500 mètres carrés pour un bureau ou un usage de la famille industrie dans les mégastructures du 5333 de l'avenue Casgrain et du 160 de la rue Saint-Viateur Est;
- Attribuer la catégorie d'usages I.2 à la propriété du 5435 de l'avenue Casgrain

QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 2021-054 une séance de consultation écrite sera tenue du **9 au 23 septembre 2021**.

PRENEZ AVIS ÉGALEMENT que toute personne intéressée peut soumettre ses commentaires au plus tard le **23 septembre 2021** à même le formulaire sur le site de l'arrondissement : <https://montreal.ca/articles/urbanisme-consultations-ecrites-dans-le-plateau-10314>

DOCUMENTATION

Le projet de règlement ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 8 septembre 2021

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx